NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

55 N° 3 1928

L'autel chrétien

Édouard DE MOREAU

p. 161 - 185

https://www.nrt.be/en/articles/l-autel-chretien-3279

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'autel chrétien

« L'autel est, pour les catholiques, le centre liturgique de la maison de Dieu ; le foyer de toutes les actions cultuelles qui s'y accomplissent ; l'endroit où se renouvelle sans cesse le sacrifice non sanglant de la Nouvelle Alliance ; la table d'où le prêtre de Jésus-Christ porte en nourriture aux croyants le pain de vie consacré dans le divin sacrifice ».

Ainsi s'exprime le R. P. BRAUN, S. I., au début du second des deux volumes qu'il a publiés récemment sur l'autel chrétien. Ils nous ont paru dignes de retenir tout spécialement l'attention des lecteurs de la *Nouvelle Revue Théologique* et capables d'augmenter, en l'éclairant, la piété des prêtres et des fidèles (1).

Le P. BRAUN employa le meilleur de son activité à des travaux historiques sur la liturgie et l'archéologie chrétienne. Trois de ses ouvrages ont pour objet les églises que les jésuites construisirent en Allemagne, en Espagne et en Belgique. Trois autres sont consacrés à la paramentique, c'est-à-dire à la connaissance des vêtements portés par les ministres de l'Église dans les cérémonies. Ces études semblaient amener tout naturellement leur auteur à un travail aussi approfondi sur l'autel : le meuble sacré qui, dans nos temples, mérite la plus grande vénération, et dont l'évêque et le prêtre ne s'approchent que revêtus d'ornements liturgiques. A en juger par la masse de ces deux derniers volumes : près de 1.500 pages in-quarto ; par leurs illustrations : plus de 800 gravures sur papier couché, qui forment une collection documentaire unique et représentent toutes sortes d'autels, fixes ou portatifs, de voiles d'autels, de *ciboria* et de baldaquins d'autels, de tabernacles, de jubés et

(1) J. BRAUN, S. I., *Der christliche Altar*. 2 vol. 29×18 cm., XII-756 et XVI-704 pp., 371 illustrations hors texte. Munich, Alte Meister, Günther Koch et Cie, 1924. Relié 175 Mk, non relié 145 Mk.

surtout de rétables ; ces volumes doivent avoir coûté à leur auteur les recherches les plus longues et les voyages les plus multipliés ; il rappelle lui-même ses expéditions scientifiques en Allemagne, en Autriche, dans les pays du Nord, en Angleterre, en France, dans les Pays-Bas, en Espagne et en Italie. Mais aussi, aucun travail ne lui aura, sans doute, apporté autant de joie ; car aucun n'aborde un sujet plus élevé et aucun ne constitue au même point une œuvre complète. Celle-ci ne pourrait-elle pas s'intituler l'encyclopédie de l'autel chrétien?

On recule presque devant la simple énumération des catégories de sources qu'il a fallu inventorier et utiliser pour construire ce monument. Collections conciliaires et législation canonique ; *ordines*, rituels, pontificaux, sacramentaires et autres livres, en usage autrefois dans les cérémonies ; écrits des Pères et des historiens ecclésiastiques ; traités des liturgistes ; chroniques ou annales du moyen âge ; inventaires de reliques : voilà pour les sources littéraires ; miniatures et, en général, représentations d'autels et d'accessoires d'autels : voilà pour les sources figurées ; enfin et surtout, un riche matériel monumental conservé dans les églises et dans les musées. Pour les quatorze premiers siècles, l'auteur peut se vanter à bon droit d'avoir vu tout ce qui se rapporte à son sujet et, pour les suivants, de n'avoir rien négligé d'essentiel.

Si le grand texte ne mettait en vedette les lignes principales de l'exposé, on serait tenté d'accuser parfois celui-ci de tomber dans la minutie. Ainsi, des paragraphes spéciaux subdivisant le chapitre relatif à l'autel en forme de table (*Tischaltar*), passent successivement en revue les pierres d'autel avec une seule base ou soutien ; avec deux, trois ou quatre bases ; avec cinq bases ; avec un nombre supérieur de bases ; des autels s'appuyant au mur ou à une autre construction ; des autels reposant sur des soutiens ou des murs transversaux par rapport à la table ; des autels dont la pierre est supportée par des consoles. Encore a-t-il fallu

distinguer diverses spécialités pour certaines de ces catégories d'autels ; ainsi, pour la première, le soutien unique rond ou polygonal ; le soutien unique carré et en forme de cippe ; le soutien unique fait d'un faisceau de colonnes ; le soutien unique engagé dans un mur. La matière est d'ailleurs classée logiquement. Au premier volume nous est présenté l'autel lui-même, avec ses espèces : autels fixes et portatifs ; avec ses formes : autel-table, caisse, bloc et sarcophage ; avec ses parties : pierre et base ; avec son sépulcre où se placent les reliques ; enfin la symbolique de l'autel. Dans le second volume, il s'agit des ornements et des accessoires de l'autel : revêtements de soie, de métal et de bois ; voiles d'autels et surtout voiles de carême ; prédelles et degrés d'autels ; *ciboria* et baldaquins ; rétables ; autels à reliques et autels du Saint-Sacrement ; enfin clôtures d'autel.

Nous ne regrettons point les nomenclatures précédentes. Elles feront soupçonner au moins la richesse exceptionnelle de ces deux volumes. Elles démontreront également au lecteur l'impossibilité de résumer ceux-ci. Nous nous attacherons plutôt à retracer à grands traits l'histoire de l'autel chrétien telle qu'elle se dégage de ce magistral ouvrage (1).

L'autel chrétien aux trois premiers siècles.

L'historien Philostorge raconte sur le martyr Lucien d'Antioche († 312) un épisode fort touchant. Dans sa prison, la tyrannie de ses persécuteurs le tenait éloigné de toute église et de tout autel. Ses liens et ses plaies l'empêchaient même de se mouvoir. Alors, couché sur le dos, il offrit sur sa propre poitrine le sacrifice redoutable ; il se communia et invita ses compagnons de captivité à participer à leur tour à l'oblation sainte. Ce sacrifice fut ainsi célébré dans la

(1) Il faut reconnaître que l'auteur eût pu éviter de multiples répétitions.

prison, remarque le narrateur, alors que le chœur sacré des chrétiens formait autour du martyr une sorte d'église et servait aussi à masquer aux yeux impies la scène auguste qui s'accomplissait (1).

Un contemporain de Philostorge, Théodoret de Cyr, nous livre un autre récit. Le fait, personnel, cette fois, à celui qui le raconte, est moins tragique et moins éloquent. Maris avait vécu en reclus pendant trente-sept années. L'évêque de Cyr le visitait parfois dans son étroite demeure. « Or, nous dit-il, pris depuis longtemps du désir de voir s'accomplir le sacrifice spirituel et mystique, Maris me demanda de célébrer en cet endroit même l'oblation divine. Je lui accordai avec plaisir cette faveur, et comme l'église n'était pas fort distante, j'y fis chercher les vases sacrés. Alors, me servant des mains de diacres en guise d'autel, j'offris le sacrifice mystique, divin et salutaire. Lui, transporté d'une volupté spirituelle, croyait contempler le ciel même » (2).

Des traits de ce genre sont rares dans l'histoire de l'Église. Ils appartiennent aussi à l'histoire de l'autel. N'y constatons-nous pas, d'une part, l'existence de ce lien indissoluble que les fidèles établirent, dès les origines, entre le sacrifice eucharistique et l'autel ; et, d'autre part, le caractère sacré qu'on reconnut aussitôt à celui-ci, à raison même de la valeur infinie de celui-là ? S'il arrive que le célébrant ne puisse disposer d'une table, comme le fit Jésus à la Cène, la poitrine d'un futur martyr, les mains d'un diacre ne seront pas indignes de la remplacer.

Au temps où écrivaient Théodoret de Cyr et Philostorge, les basiliques chrétiennes possédaient depuis longtemps un autel et le récit du premier de ces auteurs ecclésiastiques nous autorise à affirmer que l'autel de l'église où l'on alla chercher les vases sacrés pour l'évêque de Cyr, était un autel

(1) *Ecclesiastica historia*, II, 13. *P. G.*, t. LXV, col. 745.
(2) *Religiosa historia*, c. XX. *P. G.*, t. LXXXII, col. 1430.

fixe et non un autel portatif. Avait-on des autels fixes antérieurement au IVe siècle ?

Il nous reste très peu de détails sur l'autel pour la période qui précède la paix de l'Église. On montre à Rome, à Sainte-Pudentienne, quelques pièces de bois, à Saint-Jean de Latran, un autel mieux conservé, que la tradition met en rapport avec Saint-Pierre lui-même. Mais ces restes précieux ne peuvent pas se prévaloir d'une aussi haute antiquité. Deux peintures à fresque de la catacombe de Calliste font allusion, semble-t-il, au saint sacrifice. Elles nous présentent de petites tables rondes, montées sur trépied et facilement transportables. L'insécurité dans laquelle vivaient alors les chrétiens s'accommodait peu, en effet, d'autels fixes et pesants. Les fidèles connurent cependant, au IIIe siècle, de longues périodes de paix pendant lesquelles s'élevèrent certainement des églises. Ne se servirent-ils pas alors de tables à quatre coins et ne renoncèrent-ils pas à retirer l'autel du chœur après qu'on y avait célébré ? La présence dans les basiliques chrétiennes, dès le IVe siècle, d'autels fixes qui ressemblent fort aux nôtres et l'existence chez les Romains de l'époque impériale de tables à manger quadrangulaires, nous autorisent à conjecturer qu'il en fut ainsi. Il faut donc s'entendre quand on donne pour type d'autel, au temps des grandes persécutions, la table mobile et à trois pieds du cimetière officiel de la voie Appienne.

L'autel chrétien, figure du Christ.

En l'année 318, le futur confident de Constantin le Grand, Eusèbe de Césarée, prononça, pour la dédicace de l'église de Tyr, un discours qu'il a jugé bon de nous transcrire. C'est le plus ancien morceau de ce genre que nous possédions.

L'orateur sacré, après des développements pieux qui touchaient sans doute autrefois, en vient à décrire, d'une

façon fort générale, malheureusement, l'*atrium*, puis le vaisseau de l'édifice élevé par l'évêque, Paulin. « Quant à la salle de la *basilique*, il y employa des matériaux encore plus riches et précieux, et il fut dans la dépense d'une libéralité sans réserve. Maintenant, il me semble inutile de décrire la longueur et la largeur de l'édifice, sa beauté éclatante, sa grandeur qui dépasse ce qu'on peut dire, de raconter dans ce discours l'aspect brillant des travaux, leur élévation qui atteint les cieux et les cèdres précieux du Liban qui reposent dans le haut... Donc, après avoir ainsi achevé le temple, il l'orna de trônes fort élevés, pour l'honneur de ceux qui président, et en outre de bancs disposés avec ordre pour les gens du commun... Surtout, il établit au milieu l'autel des saints mystères, et pour qu'il ne fût pas accessible à la foule, il l'environna d'une barrière en bois réticulé, qui, vers le sommet, était travaillée avec un art achevé. Le pavé ne fut pas non plus négligé par lui ; il l'orna de marbre de toute beauté » (1).

Cette page présente au vif le contraste entre les temps anciens et les temps nouveaux, entre la période de l'Église persécutée et celle de l'Église triomphante. Les fidèles peuvent désormais paraître au grand jour. Leurs réunions n'ont plus à se cacher aux catacombes. Leurs temples ne seront plus à la merci des caprices d'un tyran. L'empereur lui-même et la famille impériale multiplient les largesses aux églises. Constantin le Grand construit, à Rome seule, les basiliques du Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, il accorde de généreux subsides à celles de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, sur la voie Lavicane, de Saint-Laurent, sur la voie Tiburtine, de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane. On doit à sa munificence bien d'autres églises encore : à Capoue,

(1) *Histoire ecclésiastique*, l. x, ch. iv, 42-45. Trad. Hemmer et Lejay, t. iii, pp. 109-111.

à Ostie, à Albano, pour l'Italie ; à Constantine, pour l'Afrique ; à Nicomédie, à Antioche, à Tyr, mais surtout à Constantinople, à Jérusalem, à Bethléem, pour l'Asie Mineure, la Syrie et la Palestine. L'Église connut-elle jamais, même à l'époque chantée par le poète

> Où Strasbourg et Cologne, Notre-Dame et Saint-Pierre,
> *S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,*
> Sur l'orgue universel des peuples prosternés
> Entonnaient l'hosannah des peuples nouveau-nés.

l'Église connut-elle jamais chez les têtes couronnées et, sans doute aussi, chez les grandes familles de l'aristocratie déjà chrétiennes, une telle libéralité et, chez ses chefs, une telle fièvre de constructions sacrées ? « Ce furent dans les villes des fêtes de dédicaces, des consécrations d'oratoires nouvellement bâtis, des assemblées d'évêques tenues à cette occasion, des concours de populations lointaines venues de partout, des démonstrations de charité de peuple à peuple, une union des membres du corps du Christ pour former ensemble une seule harmonie » (1).

Un passage encore du discours d'Eusèbe mérite d'être rapporté ici.

« Le vénérable, le grand, l'unique autel, quel est-il sinon le Saint des Saints très pur (de l'âme), du prêtre *commun à tous*? Devant *lui, se tient, à droite, le grand pontife* de l'univers lui-même, Jésus, le seul engendré de Dieu ; par lui, l'encens de bonne odeur entre tous et les sacrifices non sanglants et immatériels, sont reçus avec un visage joyeux et les mains tendues, et envoyés au père du ciel et Dieu de l'univers » (2).

L'évêque de Césarée rapproche ici le Μονογενες θυσιαστήριον, l'autel unique, du Μονογενὴς τοῦ θεοῦ, du Fils unique

(1) Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, l. x, ch. iii, 1. Trad. citée, t. iii, p. 77. — (2) *Ibidem*, l. x, ch. iv, 68. Trad. citée, t. iii, p. 107.

de Dieu. Aucun symbolisme de l'autel ne remonte aussi haut que celui qui en fait le type, l'image de Jésus. L'auteur inconnu du *De Sacramentis* (Ve siècle) compare l'âme baptisée à un aigle, suivant ce texte : « Ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle » (ps. 102, 5). Les aigles doivent se grouper autour de l'autel, car Notre-Seigneur a dit que « là où est le corps, là seront les aigles » (Matt., XXIV, 28). Or « la forme du corps est l'autel, et le corps du Christ est dans l'autel ». Plus loin, invitant le néophyte à s'approcher de l'autel, il lui montre le Christ qui l'y attend et l'y appelle par les paroles du Cantique des Cantiques. Et il ajoute : « Car qu'est-ce que l'autel si ce n'est la forme du corps du Christ ? » (1)

Tous les liturgistes du moyen âge ont repris, développé et défendu à leur façon ce gracieux parallélisme. L'autel représente le Christ, car, dit Rupert de Deutz, de même que, dans le corps mystique, le Christ surpasse tous les membres en dignité et en honneur, ainsi l'autel, dans l'église matérielle (2) ; car, nous apprend le *Speculum de mysteriis ecclesiae*, aucune offrande ne peut être agréée par le Père que par l'intermédiaire du Fils (3) ; car, affirme Sicard de Crémone, le Christ est la pierre détachée de la montagne sans la main des hommes (Dan. II, 34) ; la pierre carrée et ferme sur laquelle nous accumulons nos prières, lorsque nous les concluons par Jésus-Christ Notre Seigneur ; la pierre sur laquelle nous immolons l'agneau, le veau et le bouc ; la pierre enfin sur laquelle nous consacrons le corps du Christ, dont la réception fait de nous « beaucoup de membres d'un même corps et beaucoup de pierres d'un même autel » (4).

Si l'autel figure le Christ, l'autel doit être unique dans

(1) *De sacramentis*, l. IV, c. 2 et l. V, c. 2. *P. L.*, t. XVI, col. 437 et 447. — (2) *De officiis divinis*, l. V, c. 30. *P. L.*, t. CLXX, col. 150. — (3) C. 1. *P. L.*, t. CLXXVII, col. 337. — (4) *Mitrale*, l. I, c. 3, *P. L.*, t. CCXIII, col. 18 et 19.

l'église. Ce principe, encore en vigueur dans beaucoup d'églises orientales, semble avoir été admis comme intangible, même en Occident, au IVe siècle et pendant une partie du Ve. Pour n'y point déroger, on préférait multiplier les églises ou construire à côté d'elles, des chapelles complètement fermées, comme à *Santa Maria Antiqua* du forum romain. A partir du VIe siècle, et surtout au VIIe, l'ancienne tradition se perd. Nous verrons plus tard quelles furent les causes de son abandon.

L'autel fixe, l'autel unique, l'autel qui représente le Christ, sera enfin un autel de pierre.

Selon la légende, le pape Sylvestre I, contemporain de Constantin le Grand, aurait déjà porté un décret proscrivant le bois et n'autorisant plus que la pierre pour la construction des autels. Il n'aurait admis d'exception qu'en faveur de l'autel de bois du Latran et se serait chargé d'élever lui-même un autel de pierre sur le tombeau du Prince des apôtres (1). En réalité, la première mesure législative ayant trait aux autels de pierre date d'un concile gaulois de 517 (2). L'habitude de se servir de cette matière se répandit vite en certains pays, beaucoup plus lentement en d'autres, par exemple en Angleterre et en Irlande. Indépendamment de sa solidité et de la multiplicité des carrières qui la fournissent, Alexandre de Halès nous dit que la pierre convient à l'autel par sa signification (3). Moïse tira l'eau du rocher. Or, le rocher, d'après saint Paul, c'était le Christ. *Petra autem erat Christus* (1 Cor. X, 4). Le Christ, c'est encore la pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice de l'Église (Eph. II, 20). Conformément à la même symbolique, des mesures législatives et des coutumes plus tardives exigeront que la

(1) Bonizon de Sutri, *Decreta*, l. IV, c. 112 et 113, dans A. Mai, *Patrum nova bibliotheca*, t. VII, 3e partie, pp. 48 et 49. Rome, 1854. — (2) *Concilium Epaonense*, 517, c. 26. M. G. H., *Concilia*, t. I, p. 25. — (3) *Summa*, p. IV, qu. 10, art. II, § 3 (édit. Venet, IV, 148).

pierre de l'autel fixe soit d'une seule venue, naturelle, intacte, non friable et formant un tout avec sa base.

Le Code de droit canonique renouvelle ces prescriptons ou ces traditions plus ou moins anciennes. Il veut aussi que l'autel, et l'autel tout entier, s'il s'agit d'un autel fixe, ait été consacré suivant les lois liturgiques (1). D'aucuns croiront ce dernier rite étranger aux premiers siècles du christianisme. L'autel ne doit-il pas être considéré comme sacré par le fait même de l'action divine qui s'y accomplit? Origène, au début du IIIme siècle, ne le déclare-t-il pas sanctifié par le précieux sang du Christ : *Cum videris... altaria non cruore pecudum respergi, sed pretioso Christi sanguine consecrari* (2)? Et cependant, de nombreux documents qui nous font remonter jusqu'au IVme siècle, démontrent dès lors l'existence d'une consécration spéciale. C'est ainsi qu'une hymne de saint Ephrem († 373) sur l'huile sainte, exalte celle-ci pour l'onction qu'elle confère aux autels (3). Et Grégoire de Nysse déclare qu'après avoir été sanctifié par l'office liturgique et après avoir reçu la bénédiction (εὐλογία), l'autel devient une table sainte, un autel immaculé ; qu'il ne peut plus être touché par tous, mais seulement par des prêtres, et par des prêtres pleins de respect (4).

La vénération particulière que l'on témoigna toujours à l'autel explique les revêtements d'étoffe précieuse, de métal ou de bois, dont on commença à l'orner dès le Vme siècle et qui portent dans les documents des noms divers, dont le plus suggestif nous paraît celui de *vestes :* les vêtements, les habits de l'autel. Elle explique les riches *ciboria* montés sur colonnes qui apparaissent à la même époque et dont la

(1) *Codex iuris canonici*, can. 1197-1199. — (2) *In librum Jesu Nave homilia 2*, n. 1. *P. G.*, t. XII, col. 833. — (3) *Hymnus de Oleo* I, v. 3, éd. TH. J. LAMY, *Opera S. Ephraem Syri*, t. II, p. 787. Malines, 1886. — (4) *In baptismum Christi* (*In diem luminum*), *P. G.*, t. XLVI, col. 582.

fonction principale est d'attirer sur l'autel le regard du chrétien, dès son entrée dans l'église. Elle explique enfin les barrières, plus anciennes encore, destinées à séparer de l'endroit sacré par excellence les simples fidèles, mais devenues, dès leur origine, un motif d'ornementation. Plus tard, la pierre elle-même se chargera de rétables. Sur les prédelles se multiplieront les reliques, les cierges et les fleurs. Coutumes moins anciennes et qui soulevèrent une opposition facile à comprendre. Car l'antiquité avait réservé la table de pierre, qui figure le Christ, aux vases sacrés destinés à contenir son corps et son sang, et aux livres saints qui gardent sa parole.

Un exemple rapporté par saint Grégoire de Nazianze nous fera saisir vivement, à la fin de ce paragraphe, la dévotion des vieux chrétiens du IVme siècle au saint autel.

Gorgonia, la sœur du saint docteur, souffre d'un mal étrange, dont ni les médecins ni les prières publiques et ferventes ne parviennent à avoir raison.

« Désespérant de tous les autres secours, elle cherche un refuge auprès du médecin de tous les mortels. Comme sa maladie lui laissait un peu de répit, un soir, profitant des ténèbres de la nuit, elle va, pleine de foi, se prosterner au pied de l'autel. Elle invoque avec de grandes clameurs celui qu'on y honore. Elle l'appelle de tous les noms. Elle lui redit tout ce qu'il avait opéré jadis par sa puissance; car elle connaissait les histoires anciennes et actuelles. Enfin, la voici qui se porte plus loin encore, par une sorte d'impudence pieuse et pleine de beauté. Elle imite la femme qui, au moyen des franges de la robe du Christ, avait arrêté son flux de sang. Que fait-elle donc? Elle met sa tête sur l'autel, poussant toujours les mêmes cris; semblable à celle d'autrefois pleurant aux pieds du Christ, elle arrose l'autel de larmes abondantes. Elle déclare qu'elle ne se rendra qu'après avoir obtenu sa guérison. Elle oint pour ainsi dire

tout son corps de ce remède qui coule de ses yeux ; et ce que sa main parvient à découvrir des restes des espèces consacrées (τι τῶν ἀντιτύπων) du précieux corps et du précieux sang, elle le mêle à ses larmes. Chose prodigieuse, aussitôt elle se releva, rendue à la santé » (1).

Au IVme siècle, la sainte réserve se déposait dans la sacristie et n'y était l'objet d'aucun culte. La dévotion au Saint-Sacrement n'existait pas encore et Gorgonia ne s'adresse donc pas, comme nous le ferions de nos jours, « à l'hôte divin de nos tabernacles ». Ce qu'elle cherche pieusement sur la table d'autel, ce qu'elle mélange avec ses larmes, ce sont des miettes du pain, ce sont des gouttes du vin consacré, abandonnées là, au dernier sacrifice. Elle se prosterne au pied du saint autel, elle y répand ses pleurs, elle y dépose la tête, à la recherche, pour ainsi dire, de Celui qui, aux heures de réunion liturgique, descend parmi ses fidèles sur la table de pierre et y est « honoré » par eux. Gorgonia est une dévote de l'autel chrétien.

L'autel chrétien reliquaire.

D'où vient que la cérémonie de consécration de nos autels, sur lesquels doit se renouveler chaque jour le sacrifice du Calvaire, fasse la place si large aux saints et à leurs reliques?

La veille de la fonction liturgique, l'évêque déposera « en un lieu honnête et propre » la boîte qui contient les reliques destinées à l'autel. Deux cierges au moins doivent brûler auprès d'elles. En cet endroit même, se célébrera la vigile, c'est-à-dire l'office de matines et de laudes du commun des martyrs.

La cérémonie proprement dite commence par les litanies.

(1) *In laudem sororis suae Gorgoniae*, XVIII. *P. G.*, t. XXXV, col. 809.

Il faudra y nommer les saints dont les reliques seront déposées bientôt dans le sépulcre.

Après la lustration de l'autel, le pontife et le clergé, précédés de la croix, se rendent processionnellement au lieu où se trouve le coffret des reliques. Celui-ci est ensuite porté près de l'autel, tandis que le chœur chante des antiennes appropriées. Relativement simple pour la consécration des autels, la procession des reliques est beaucoup plus solennelle, à la consécration des églises.

Et puis se déroulent les cérémonies de l'onction du sépulcre avec le saint chrême; de la déposition des reliques dans le sépulcre; de leur encensement; de l'onction, sur sa face qui regarde les reliques, du couvercle ou *sigillum* du sépulcre; de la fermeture du sépulcre; de l'onction, sur sa seconde face, du couvercle sépulcral; enfin, de l'encensement de l'autel même, devenu maintenant un reliquaire.

Ces rites sont accompagnés de formules récitées par le célébrant ou d'antiennes chantées par le chœur. La liturgie y célèbre les saints qui « reçoivent des sièges sous l'autel de Dieu »; de qui « les noms vivent pour l'éternité »; dont les « corps sont ensevelis dans la paix ». Mais, de leur sépulcre de pierre, ils parlent encore, comme si leur victoire n'était pas entière. « Sous l'autel de Dieu, j'ai entendu la voix des victimes qui disaient : Pourquoi ne défends-tu pas notre sang? Et ils reçurent la divine réponse : Soutenez encore un peu de temps le combat, jusqu'à ce que soit complété le nombre de vos frères ».

Après le pontifical, le droit canonique s'occupe aussi des reliques de l'autel. Elles sont nécessaires pour la consécration. Elles doivent être enfermées dans un sépulcre, scellé par une pierre (canon 1198, § 4). L'autel fixe et la pierre de l'autel portatif perdent leur consécration, si on en retire les reliques, si on brise ou si on enlève le *sigillum* du sépulcre (Canon 1200, § 2).

Au lien indissoluble signalé plus haut et qui unit l'autel au divin sacrifice de Jésus-Christ, vient donc s'en ajouter un autre, qui le met en rapport avec les reliques des saints.

Efforçons-nous de comprendre sa raison d'être et le prix nouveau qui s'attache ainsi pour nous à l'autel chrétien. Car l'on a parfois reproché aux saints d'avoir usurpé la place du Saint des Saints et l'on a accusé le sépulcre de rompre la magnifique unité de notre table eucharistique.

Dès l'époque des persécutions, le saint sacrifice paraît avoir été célébré parfois sur le tombeau ou près du tombeau des martyrs, à l'anniversaire de leur glorieux combat.

Sitôt la paix rendue à l'Église, des basiliques s'élèvent, par exemple au-dessus des sarcophages de saint Pierre, au Vatican, et de saint Paul, à la voie d'Ostie. A la fin de ce quatrième siècle et dans la première moitié du suivant, plusieurs évêques illustres nous confient leur joie de pouvoir déposer sous les autels de leurs églises, des corps sacrés. En 386, saint Ambroise transporte à Milan, sous l'autel de la basilique qui porte encore son nom, les restes mortels des saints Gervais et Protais. Il écrit alors à sa sœur : « Que les victimes triomphantes s'avancent vers l'endroit où le Christ est hostie. Mais celui-là sera sur l'autel, qui a souffert pour tous. Ceux-là seront sous l'autel, qui ont été rachetés par sa passion. Je m'étais sans doute réservé à moi-même cet endroit de sépulture, car il me paraît raisonnable que l'évêque repose là où il a coutume de célébrer. Mais je cède aux victimes la meilleure part. Cette place revenait aux martyrs » (1).

La pratique en question se généralisa fort vite. Toutefois, qu'on ne parle pas avant longtemps, de prescription formelle en cette matière. Car, durant des siècles, des autels seront consacrés sans qu'on y dépose de reliques, pour la bonne

(1) *Epistola* XXII. *P. L.*, t. XVI, col. 1023.

raison qu'on n'en trouvait pas toujours. Nous dirons plus loin par quoi elles étaient alors fréquemment remplacées.

Le lecteur aura remarqué la manière dont saint Ambroise justifie le transfert des corps des saints Gervais et Protais sous l'autel de la basilique milanaise. Le Christ est notre victime sur l'autel. Les martyrs eux aussi furent des victimes. L'autel, la table surtout de l'autel reste pour ainsi dire la propriété exclusive de Jésus. En dessous de la table, il y a assez de place pour eux. Quand Augustin eut transporté en Afrique les reliques de saint Etienne, il parla de la sorte à ses ouailles : « Nous n'avons pas édifié en cet endroit un autel à Etienne ; mais, des reliques d'Etienne, nous avons fait un autel à Dieu » (1). Et un contemporain de saint Léon le Grand, saint Maxime de Turin, disait à son tour : « C'est avec raison que les martyrs sont déposés sous l'autel, puisque c'est sur l'autel que prend place le Christ (2) ».

Rien de plus fréquent, chez les Pères du quatrième et du cinquième siècle, que le parallèle entre le martyre, d'une part, et la mort du Christ, de l'autre. « Le Christ est le premier des martyrs. C'est sur ses pas qu'ont marché tous ceux qui ont offert leur vie pour Lui. De la mort du Christ sortirent, comme d'un germe, tous les autres martyrs. Où est le sang des martyrs, là est le Christ même. Le Christ est mis à mort dans les martyrs. Ce que ceux-ci souffrirent pour la foi, mort, chaînes, flagellation, ce sont les souffrances du Christ qui devaient pour ainsi dire réapparaître dans les corps des martyrs. Par la mort du Christ sur la croix, l'Église a été fondée ; par la mort des martyrs, elle s'est accrue, elle est devenue adulte » (3). Saint Augustin encore, parlant de l'autel élevé au lieu du martyre de saint Cyprien, s'exprimait dans un langage magnifique qui restera toujours de beaucoup

(1) *Sermo* 318, n. 1, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1438. — (2) *Sermo* 78. *P. L.*, t. LVII, col. 689. — (3) *Der christliche Altar*, t. I, pp. 657 et 658.

supérieur à sa traduction. « Ensuite, comme vous le savez, vous tous qui connaissez Carthage, on construisit à ce même endroit une table en l'honneur de Dieu. Et enfin, elle reçut le nom de *table de Cyprien*, non que Cyprien y ait jamais pris ses repas, mais parce que c'est là qu'il fut immolé et que, par son immolation, il prépara cette table, où il ne nourrit pas plus qu'il n'est nourri, mais sur laquelle est offert le sacrifice à ce Dieu, à qui lui aussi fut immolé » (1).

Saint Paulin de Nôle, dans une inscription dédicatoire d'autel, rapproche aussi le sang du martyr, dont des reliques avaient été déposées dans l'autel, de la Croix, qui s'y trouvait représentée par un fragment, et du corps du Christ.

> Cuncta salutiferi coeunt martyria Christi,
> Crux, Corpus, Sanguis martyris, ipse Deus.
> Namque Deus semper vobis sua munera servat;
> Atque ubi Christus, ibi Spiritus et Pater est.
> Sic ubi crux, et martyr ibi, quia martyris et crux,
> Martyrii sanctis quæ pia causa fuit (2).

Ainsi, plus encore qu'ils ne cherchent à honorer les martyrs, les chefs des églises du quatrième et du cinquième siècle veulent, en déposant des reliques sous l'autel, marquer l'unité du sacrifice sanglant des martyrs et du sacrifice sanglant du Christ. La pratique des anciens évêques se trouve d'ailleurs autorisée par le texte célèbre de l'apocalypse, que copie en partie une antienne citée plus haut : « Et quand il eut ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été immolés pour la parole de Dieu et pour

(1) *Sermo* 311. *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1413. — (2) *Epistola* 32, c. 7, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, de Vienne, t. XXIX, p. 283. « Ici sont réunis tous les martyres du Christ Sauveur : la croix, le corps, le sang du martyr, Dieu lui-même. Car Dieu vous réserve toujours ses dons ; et là où est le Christ, là est aussi l'Esprit et le Père. De même, là où est la Croix, là est aussi le martyr, parce que la Croix appartient aussi aux martyrs : elle fut en effet pour les saints la cause pieuse de leur supplice. »

le témoignage qu'ils avaient eu à rendre. Et ils crièrent d'une voix forte en disant « Jusques à quand, ô maître saint et véritable, ne ferez-vous pas justice et ne redemanderez-vous pas notre sang à ceux qui habitent la terre? (Apoc. VII, 9 et 10) ».

Comme nous l'avons dit plus haut, les églises orientales maintiennent encore en principe l'autel unique. Il faut dire : en principe, car de nombreuses exceptions sont admises pour sauvegarder notamment cette autre pratique, plus importante encore, de ne célébrer qu'une messe par jour sur chaque autel. L'église occidentale, elle, en arriva vite à multiplier les autels. Parmi les causes de l'abandon de l'ancienne coutume, il convient de mentionner, avant même la multiplication des messes privées, la diffusion toujours plus grande des reliques et l'extension du culte des saints. Il ressort de divers textes d'origine romaine que, sous Grégoire le Grand, par exemple, la cour pontificale se refusait à diviser le corps des saints et se contentait d'expédier aux innombrables solliciteurs, des *brandea*, objets ayant touché les restes mortels du saint, son sarcophage, ou même des linges humectés de l'huile brûlant sur sa tombe. Quand, par suite des invasions lombardes, les corps saints des catacombes eurent été transportés dans les églises de l'intérieur de la cité, les précieux restes, entiers ou débités par parties, commencèrent à se répandre partout. Or l'on aimait, à l'époque carolingienne et plus tard, à posséder beaucoup de reliques. On les déposait de préférence, surtout quand elles étaient insignes, dans un coffret considérable, pouvant faire figure de tombeau. Ajoutons encore que, dès le IVe siècle, le culte des saints s'étendant aux confesseurs, eux aussi héros de la foi chrétienne, les restes des martyrs ne furent plus les seuls à être admis dans ou sous les autels.

Au culte des reliques se rattache donc une évolution dans la configuration elle-même de l'autel chrétien. A côté de celui

qui n'est que table, on voit apparaître celui qui prend la forme d'un tombeau. La partie inférieure a reçu un développement considérable. Elle a cessé d'être un simple soutien. Parfois, la paroi du tombeau tournée vers le vaisseau de l'église s'ajoure, ou bien, en son milieu, s'ouvre une fenêtre, *feneste'la*, d'où l'on peut apercevoir une chambre, plus ou moins grande, située dans le bloc de l'autel ou en dessous de lui. Dans cette chambre, qui porte le nom de *confessio*, se trouve le sépulcre contenant les reliques. A Rome, des autels des églises de Saint-Alexandre, des Saints-Nérée et Achillée, des Quatre-Couronnés, des Saints-Cosme et Damien, de Saint-Césaire nous présentent des dispositions de ce genre.

L'époque de la Renaissance, et plus encore, celles du baroque et du rococo assurèrent le triomphe de l'autel en forme de sarcophage et surent lui donner des lignes dont personne ne peut nier la grâce.

Les reliques ne sont pas toujours restées sous l'autel, comme le voulait saint Ambroise, ou dans le sépulcre d'autel, comme c'est aujourd'hui la pratique générale. Dès le IXe siècle, on en voit prendre place sur la table ou au-dessus de la table. Il y aura donc des « autels à reliques ». Une niche ménagée dans un ancien rétable de Stavelot, encadrait une châsse. « Les miniatures représentent assez fréquemment des châsses placées sur l'autel. Mais souvent, c'est derrière et sur un édicule spécial que les reliques sont exposées. Deux églises de Belgique, Sainte-Gertrude de Nivelles et Saint-Vincent de Soignies, conservent des restes anciens d'une disposition de ce genre, mais l'exemple le plus connu est l'autel des reliques à Saint-Denis, rétabli par Viollet-le-Duc. Au-dessus et derrière un rétable bas, apparaît une sorte de ciborium sous lequel est exposée une châsse » (1). Ici, l'accessoire l'a emporté sur le

(1) Chanoine R. MAERE, *L'autel chrétien. Étude archéologique*, dan *Cours et conférences des semaines liturgiques*, t. II (Cinquième semaine. Louvain, du 10 au 14 août 1913), p. 123. Louvain, 1914. Le R. P. BEAUM-

principal. L'autel qui devrait avant tout parler du Christ et de son sacrifice, détourne l'attention du fidèle sur des ossements de saints. N'y a-t-il pas danger alors que la piété chrétienne ne perde son axe et qu'elle oublie trop la raison d'être elle-même de l'autel? Existe-t-il rien de plus pieux et de plus éloquent, en ce genre, qu'une belle pierre, dans laquelle on devine seulement les reliques, et qui repose sur quelques colonnes? Quant au dessus de la table, son principal ornement ne devra-t-il pas être le tabernacle, complément tardif, mais complément heureux et presque nécessaire, de l'autel chrétien? Il nous reste à en dire quelques mots.

Le tabernacle de l'autel chrétien.

Lorsqu'ils pénètrent dans une église, les catholiques d'aujourd'hui y cherchent en tout premier lieu le tabernacle. Il n'en allait pas de même pour les chrétiens d'autrefois. En effet, la pratique de garder dans les églises elles-mêmes les espèces consacrées n'a pas d'attestations certaines antérieures à l'époque carolingienne, et celle de les déposer dans un coffret faisant corps avec l'autel ne semble pas remonter beaucoup plus haut que le XIIIe siècle.

Cette lenteur du clergé et des fidèles à rendre un culte au Saint-Sacrement paraîtra plus étonnante encore à beaucoup de chrétiens actuels que la place considérable prise à l'autel par les reliques. Efforçons-nous de l'expliquer historiquement.

Les générations chrétiennes ne virent longtemps dans l'Eucharistie que ce pour quoi elle avait été principalement instituée, à savoir une nourriture. C'est pourquoi les petits enfants étaient admis à y participer dès après leur baptême. On ne trouve, d'ailleurs, avant le XIe siècle, aucune trace

paraît ne pas avoir connu cette étude si bien documentée. D'ailleurs, sauf pour les rétables, bien des monuments belges fort remarquables ont été passés sous silence.

d'hérésie relative à la présence réelle. Ce dogme auguste se développe moins vite que d'autres et le culte garde durant des siècles ses formes traditionnelles.

Sans doute, à partir du IXe siècle, un rapprochement s'opère, si l'on ose s'exprimer ainsi, entre les espèces consacrées qui ne se gardaient auparavant que dans des sacristies, à l'usage des malades, et l'autel lui-même. Mais les deux formes sous lesquelles il nous apparaît ne semblent pas encore dénoter une véritable dévotion, un culte proprement dit témoigné à la présence réelle, en dehors du saint sacrifice de la messe.

Du IXe au XIIIe siècle surtout, des sources historiques relativement nombreuses, différentes par leurs pays d'origine aussi bien que par leur nature, pontificaux, chroniques, inventaires de reliques, lettres, etc., provenant de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, etc., ainsi une série de documents sûrs et indépendants, nous manifestent une pratique étrange et que l'on jugerait aujourd'hui assez peu décente. Avec les reliques, le consécrateur de l'autel enfermait dans le sépulcre trois hosties, *tres portiones corporis Domini*, *tres particulas corporis Domini*, etc., et trois grains d'encens. Il lui était surtout recommandé d'en agir de la sorte quand il n'avait pu se procurer de reliques. « Lorsqu'une église est bâtie, prescrit un concile anglais de 816, qu'elle soit dédiée par l'évêque du diocèse où elle se trouve... Et qu'ensuite l'Eucharistie qui a été consacrée par l'évêque pendant la cérémonie, soit enfermée avec les autres reliques dans un petit coffret... Et s'il n'a pu y introduire d'autres reliques, cependant l'Eucharistie peut procurer de grands avantages, car elle est le corps et le sang de Jésus-Christ. *Et si alias reliquias intimare non potest tamen hoc maxime proficere potest, quia corpus et sanguis est Domini Nostri Jesu Christi* » (1).

(1) Concile de Celchyt (= Chelsea), c. 2 dans MANSI, *Conciliorum amplissima collectio*, t. XIV, col. 356.

Le P. BRAUN ne parvient pas à découvrir l'origine de cet usage, qui suscita dès le XIIIe siècle d'assez nombreuses oppositions, et se maintint toutefois de-ci de-là jusqu'à la fin du moyen âge. Le recours à des espèces consacrées ne s'explique pas uniquement par le manque de reliques, puisque la plupart des textes nous montrent Eucharistie et ossements de saints cachés de conserve dans l'autel. Mais il est à noter que les espèces consacrées paraissent suivre ici la condition des reliques et la déposition de celles-ci dans le sépulcre attirer la déposition de celles-là. N'aura-t-on pas simplement raisonné de la sorte : Là où se trouve le corps des saints, là doit se trouver aussi le corps du Christ? Comme son origine, nous ignorons aussi l'influence de cet usage médiéval sur le développement ultérieur du culte eucharistique. Il ne nous en reste plus aujourd'hui que la prescription du pontifical qui fait joindre trois grains d'encens aux reliques du sépulcre. Dans les anciens documents, ces trois grains d'encens ne se rencontrent jamais en relation avec les reliques mêmes, mais toujours avec les trois hosties destinées à l'autel.

A l'époque où nous apparaît la coutume dont il vient d'être question, des églises commencent aussi à laisser sur l'autel, d'une manière permanente, les restes du pain eucharistique réservés aux mourants ou aux malades, et transportés jadis dans les sacristies. Une *Admonitio synodalis*, du milieu du IXe siècle, défend de rien poser sur la pierre si ce n'est « capsae et reliquiae et quatuor evangelia et pixis cum corpore Domini ad viaticum pro infirmis » (1). A partir de la fin du Xe siècle, en France et en Angleterre surtout, la pyxide est souvent suspendue au-dessus de l'autel et renfermée dans une colombe d'or ou d'argent. Mais les anciens textes relatifs à ces usages nouveaux ont soin de mettre régulièrement ceux-ci en rapport avec les infirmes. « Ad viaticum

(1) C. VIII (*Leonis papae IV homilia*), dans *P. L.*, t. CXV, col. 679.

pro infirmis », lisions-nous dans l'*Admonitio synodalis;* « Maxime propter infirmos, ut quidquid de eis advenerit, viaticum sit in promptu, » lisons-nous dans les Usages d'Udalric de Cluny (1). Ainsi, le double rapprochement que nous venons de détailler entre les espèces eucharistiques réservées et l'autel ne manifeste nullement une dévotion à la présence réelle, telle que nous la comprenons aujourd'hui. Mais le second surtout marque une étape importante dans l'histoire des origines de ce culte. Avant d'être adoré sur l'autel, le Christ eucharistique doit prendre possession de l'autel.

Simplement posée sur la pierre, la pyxide s'y trouvait à la merci des voleurs. Aussi, de multiples conciles du XIIIe siècle recommandent-ils de tenir l'Eucharistie enfermée *sub custodia et clausura; sub fideli custodia, clavibus adhibitis.* Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître, vers la fin du XIIe siècle, le tabernacle proprement dit. Un siècle plus tard, le grand liturgiste, Durand de Mende, désigne par ce nom même cette pièce du mobilier liturgique; il l'appelle aussi propitiatoire. « *Et inde tabernaculum, sive locus super posteriori parte altaris collocatus, in quo Christus propitiatio nostra, id est hostia consecrata servatur, hodie propitiatorium nuncupatur* ». Mais l'usage de ce propitiatoire n'a pas encore eu le temps de se généraliser. « *In quibusdam ecclesiis, super altare collocatur arca seu tabernaculum in quo corpus Domini est, et reliquiae ponuntur* » (2). A l'instar de l'autel des premiers temps chrétiens et des reliquaires placés sur la table ou sur les prédelles, le tabernacle est, d'abord, lui aussi mobile. Il nous en reste un certain nombre de cette espèce, par exemple celui du Bargello à Florence, coffret en émail, mesurant 15 centimètres de côté et 30 centimètres de haut, recouvert d'un toit de forme

(1) *Consuetudines cluniacenses*, l. I, c. 8. *P. L.*, t. CXLIX, col. 653. — (2) *Rationale divinorum officiorum*, l. IV, c. 1, n° 15 et l. I, c. 2, n° 5.

pyramidale et reposant sur quatre pieds très courts. Mais à la fin du moyen âge, le tabernacle fixe a supplanté le tabernacle mobile.

Il ne faudrait pas conclure de l'exposé précédent que la coutume de garder l'Eucharistie sur l'autel, dans un tabernacle, ou au-dessus de l'autel, dans une pyxide ou une colombe, fut adoptée partout sans difficulté. Tantôt, on préfère la conserver dans une petite armoire en placard percée dans la paroi du chœur. Tantôt on la renferme dans une tourelle isolée, à une certaine distance de l'autel. Comment ne pas mentionner ici les tabernacles de cette dernière espèce conservés en Belgique, par exemple ceux de Courtrai, Bruges, Diest, Alost, Gand, Saint-Pierre et Saint-Jacques de Louvain, et surtout l'œuvre magnifique de Floris de Vriendt, à Léau? Toutes ces pièces furent exécutées du XVe au XVIIe siècles. En Italie, saint Charles Borromée mena campagne en faveur de la coutume romaine qui plaçait le tabernacle sur l'autel même. Elle triompha plus tard et plus difficilement en Allemagne et dans nos provinces.

Les pyxides laissées sur l'autel, les colombes eucharistiques suspendues à des tringles, les hosties enfermées dans le sépulcre : tous ces usages ont vu le jour avant le XIIIe siècle, c'est-à-dire avant l'établissement de la dévotion au Saint-Sacrement. Au contraire, quand le tabernacle se propage, celle-ci est née et se développe rapidement. Les grands scolastiques ont publié leurs œuvres. L'institution de la Fête-Dieu, les expositions du Saint-Sacrement, les bénédictions et les processions du Saint-Sacrement, les Prières des Quarante-Heures sont autant de formes diverses du culte à la présence réelle. Ne s'exerçant d'abord qu'à l'occasion du sacrifice, la piété eucharistique s'adresse désormais aussi au sacrement.

Elle décerne aussi au Christ la place qui lui revient sur l'autel. Est-ce une idolâtrie, comme le prétendent les

protestants, n'est-ce pas plutôt un véritable enrichissement pour la pensée religieuse de ne plus considérer celui-ci uniquement comme une table de sacrifice? L'autel ne doit-il pas être pour Jésus ce qu'il est devenu pour les saints, un séjour, une demeure? Non que cette demeure puisse se changer en un palais où, siégeant toujours sur un trône, le roi attendrait et recevrait ses adorateurs. La forme même sous aquelle Notre-Seigneur a voulu demeurer parmi nous et sa volonté d'être avant tout notre nourriture, autant que les précautions les plus indispensables contre le vol sacrilège, justifient la pratique actuelle de l'Église qui prescrit que « la Très Sainte Eucharistie... soit conservée dans l'endroit de l'Église le plus excellent et le plus noble, c'est-à-dire régulièrement dans le maître-autel » (canon 1268), mais dans un tabernacle « solidement fermé de toute part » (canon 1269). La législation ecclésiastique ne laisse donc pas libre cours à cet enthousiasme religieux qui voudrait toujours chanter l'hostie blanche entourée des rayons dorés de nos ostensoirs. De même que la table d'autel nous parle avant tout d'immolation, le tabernacle d'autel doit nous prêcher avant tout la vie humble et cachée.

Ainsi, d'abord simple table, l'autel a reçu un premier développement, parce que les chrétiens associèrent au sacrifice du Christ, le sacrifice de ses martyrs. Ce développement s'est surtout produit à la partie inférieure de l'autel. Pendant la seconde moitié du moyen âge et jusqu'à nos jours, se réalisa, au contraire, le développement de l'autel dans sa partie supérieure. Et s'il est vrai que l'histoire des rétables est généralement indépendante de celle des tabernacles, et que ceux-ci ont souvent pris la place d'un reliquaire ou d'une châsse, leur adoption fut l'origine de nouveaux enrichissements pour l'autel. On sembla hésiter d'abord sur la manière d'unir ce nouveau membre à l'ensemble constructif qu'il venait compléter. Ainsi la réserve ne fut parfois déposée que dans

une niche creusée dans le rétable. En Espagne, le tabernacle consista d'abord en une chambrette ouverte dans la paroi derrière l'autel et que permettait de découvrir une fenêtre pratiquée dans le rétable. Mais le style de la Renaissance, puis le baroque et le rococo surent établir entre le tabernacle et l'autel une unité souvent des plus harmonieuses. Malheureusement, la superstructure prit, à la même époque, une importance vraiment exagérée et, dans les autels baroques, tels qu'on en trouve tant en Belgique, l'attention est trop souvent détournée sur de grandes compositions picturales ou sculpturales, dont le sujet n'offre qu'un rapport très lointain avec l'Eucharistie, sacrement ou sacrifice, qui représentent par exemple des scènes de la vie des saints. Ceux-ci dominent ainsi sur l'autel de Jésus-Christ, même sur l'autel principal de l'église. Il reste cependant, dans celle-ci, assez de place ailleurs.

Combien d'œuvres artistiques magistrales l'autel chrétien n'a-t-il pas provoquées? Je m'en voudrais de ne pas rappeler en terminant la plus belle de toutes, peut-être, l'Adoration de l'Agneau, de Gand. Décoré par tant de peintres, de sculpteurs et de graveurs, chanté par tant de poètes, célébré par tant de Pères et de Docteurs, sanctifié par tant de bénédictions et d'onctions liturgiques, l'autel chrétien doit cependant sa gloire principale à l'Hôte divin qu'il renferme dans son tabernacle et au sacrifice non sanglant qui se renouvelle chaque jour sur sa pierre. Ce n'était pas trop des deux gros volumes du P. BRAUN pour nous parler à loisir de tant de grandeurs!

É. DE MOREAU, S. I.